



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## ProOne CUBES DE NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS D'EAU

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ProOne CUBES DE NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS D'EAU
Code du produit	6208659
L'identifiant unique de formulation (UFI)	S800-90SS-X00W-V9NN

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
--	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	BMS Building Materials Suisse BR Bauhandel AG Riedmattstrasse 2 CH-8153 Rümlang T +41 31 370 48 48 info@bmsuisse.ch www.pro-one.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 03.03.2023

Version 2

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.  
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide avec les déchets urbains.

#### Informations supplémentaires

Aucun(e).

#### Identificateur de produit

Sulfonate d'alkylbenzene n-C10-C13, Sel de sodium, No.-CAS 68411-30-3, No.-CE 270-115-0  
Monoéthanolamide d'acide gras, No.-CAS 68140-00-1, No.-CE 268-770-2

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Sulfonate d'alkylbenzene n-C10-C13, Sel de sodium	15% - 25%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 68411-30-3 No.-CE: 270-115-0
Monoéthanolamide d'acide gras	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 68140-00-1 No.-CE: 268-770-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Symptômes les plus importants: Érythème.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction**                      Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés**                      Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**                      Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Gants en caoutchouc ou en plastique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## ***RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques***

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Plaisante.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	175 °C
<b>pH:</b>	6.5
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.5 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

**10.5. Matières incompatibles** Aucun(e).

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** **Sulfonate d'alkylbenzene n-C10-C13, Sel de sodium (CAS 68411-30-3)**  
Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA\_API)  
Oral LD50 Rat = 404 mg/kg (NLM\_CIP)  
**Monoéthanolamide d'acide gras (CAS 68140-00-1)**  
Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (EPA\_HP)  
Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (CHEMVIEW)

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée** Aucun(e).

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Donnée non disponible.

**Danger par aspiration** Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Sulfonate d'alkylbenzene n-C10-C13, Sel de sodium (CAS 68411-30-3)

Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data LC50 14 Days Eisenia foetida >1000 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

Ecotoxicity - Earthworm - No Observable Effect Concentration (NOEC) Data NOEC 14 Days Eisenia foetida 250 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 9 mg/L (IUCLID)  
EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 11 mg/L (IUCLID)  
EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.29 - 12.5 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Brachydanio rerio 5.1 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
LC50 96 h Brachydanio rerio 0.6 - 1.9 mg/L [semi-static] (IUCLID)  
LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (IUCLID)  
LC50 96 h Pimephales promelas 0.7 mg/L [static] (IUCLID)  
LC50 96 h Pimephales promelas 3.4 mg/L (IUCLID)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 3.8 - 6.6 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 0.63 mg/L (IUCLID)

### Monoéthanolamide d'acide gras (CAS 68140-00-1)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation Biodegradable under anaerobic conditions.

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Brachydanio rerio 28.5 mg/L [semi-static] (IUCLID)  
LC50 96 h Brachydanio rerio 31 mg/L (IUCLID)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Numéro d'élimination des déchets: 20 01 14 [S]. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

## Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=15%; <30%: agents de surface cationiques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 13.
-----------------------------	---

### Sulfonate d'alkylbenzene n-C10-C13, Sel de sodium (CAS 68411-30-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
--	--------------

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
--	---

Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
---	---

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	---

Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
---------------------	---

Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle.
---------------	---

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.